

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux du mois de juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, MALO, LENA.
MMES DELAINE, BARRITAU, GAURON, BORDIER-BONNEAU,
RETIF, COURTEVILLE, ROBINET, SANCHEZ.

Etaient absents excusés : Mrs AUDEBERT, BACON, SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Alexandra SANCHEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2019 – JUILLET 18

OBJET : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU VAL DE CISSE – CONCERTATION SUR L'ALEA – AVIS ET OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la révision du PPRI du Val de Cisse, la Direction Départementale des Territoires a réalisé la nouvelle cartographie des aléas, marquant ainsi la fin des études techniques, ce qui va permettre d'engager la seconde phase de la révision relative à l'élaboration des documents réglementaires du PPRI.

La première phase de la concertation portant sur le projet de carte des aléas du futur PPRI s'est déroulée du 3 juin au 5 juillet 2019. La cartographie des aléas ainsi que le dossier de concertation a été mis à la disposition du public. Le Conseil Municipal doit émettre un avis et formuler ses éventuelles observations sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le conseil municipal émet

- un *avis favorable* sur la première phase de concertation portant sur le projet de carte des aléas du futur Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Cisse .Aucun

projet n'est en cours en zone inondable, car le secteur était déjà peu constructible. Les enjeux majeurs (mairie, école, église...) sont tous hors zone inondable.

Délibération n°2019 – JUILLET 19

OBJET : RESTITUTION CAUTION SUITE DEPART LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Serena CORREA CORNEJO, locataire du logement communal, 1 rue de château renault 37530 CANGEY a fait savoir qu'elle résiliait son bail locatif au 31juillet 2019. Cette dernière a déjà quitté le logement et Monsieur Yves ROSSE a procédé à l'état des lieux de sortie.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât d'aucune sorte, il est proposé de lui restituer en totalité, la caution versée à l'entrée des lieux soit 285.05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de restituer en totalité la caution de 285.05 € versée par Serena CORREA CORNEJO lors de l'entrée des lieux.
- Charge Madame Le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence.

Délibération n°2019 – JUILLET 20

OBJET : RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaire de 2020, les communes conformément aux dispositions de l'article L52211-6-1-VII du Code Général des Collectivités Territoriales doivent se prononcer avant le 31 aout prochain si elles souhaitent :

- le maintien de l'accord local existant sur le nombre de conseillers communautaires à 40 sièges

ou

- le retour au droit commun sur le nombre de conseillers communautaires à 33 sièges.

Répartition des sièges de conseillers communautaires de la CC du Val d'Amboise en application des dispositions du droit commun (II à VI de l'article L5211-6-1 du CGCT)

Communes	Population Municipale 2019	Nombre de sièges de conseiller Communautaire		
		Nbre actuel de sièges	Répartition de droit commun	Variation (+/-)
Amboise	12 761	17	16	-1
Nazelles-Négron	3 575	5	4	-1
Pocé-sur-Cisse	1 636	2	2	0
Chargé	1 303	2	1	-1
Limeray	1 286	2	1	-1
Noizay	1 146	2	1	-1
Cangey	1 068	2	1	-1
Saint-Ouen-Les-Vignes	1 017	2	1	-1
Montreuil-en-Touraine	835	1	1	0
Mosnes	809	1	1	0
Neuillé-Le-Lierre	805	1	1	0
Lussault-sur-Loire	764	1	1	0
Saint-Règle	567	1	1	0
Souigny-de-Touraine	389	1	1	0
TOTAL	27 961	40	33	-7

Madame Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- est favorable pour le maintien de l'accord local actuel sur le nombre de conseillers communautaires à 40 sièges.

Délibération n°2019 – JUILLET 21

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet annualisé à 11/35^{ème} (temps scolaire)

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent, une nouvelle organisation a été nécessaire.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Préparation et participation au service des repas
- Surveillance des élèves
- Participation aux travaux de nettoyage et d'entretien des surfaces et locaux appartenant à la commune

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer un poste annualisé d'adjoint technique de 11h hebdomadaire, l'agent étant rémunéré sur cette base horaire les douze mois de l'année.

L'échelon indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide la création d'un poste annualisé de 11/35^{ème} au grade d'adjoint technique et de le rémunérer les douze mois de l'année à compter du 2 septembre 2019
- Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ci-joint
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont inscrits au budget 2019.

Projet de camping haut de gamme à « Fleuray »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de camping à Fleuray n'aura pas lieu, le propriétaire du terrain a déposé une demande d'annulation de permis de construire.

Fermetures annoncées de Trésoreries

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la restructuration des finances publiques, de nombreuses trésoreries dont celle d'Amboise vont être fermées définitivement. Les collectivités territoriales, seront gérées depuis Loches ou Chinon, sauf celles relevant de la trésorerie de Tours Ville et Métropole. La mission de conseil aux collectivités traditionnellement dévolue aux comptables publics des trésoreries sera accomplie par des conseillers.

Journées Européennes du Patrimoine 2019

Le samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019, exposition sur la découverte du bourg de Cangey et visite commentée du bourg à 15 h.

Rendez-vous à l'église Saint-Martin de CANGEY

Mardi 27 août 2019 – 17 h - visite commentée par une conférencière du Pays Loire Touraine.
Tarif 4 € - réservation auprès de l'Office de Tourisme d'Amboise.

Atelier « Fabrique ton vitrail »

Mercredi 7 août 2019 à 10 h – Maison de Cangy
 Enfants de 6 à 12 ans

Activité organisée par le Pays Loire Touraine.

Tarif 4 € - réservation auprès de l'Office de Tourisme d'Amboise

Les Associations QUINTE & SENS et FRACTALES organisent un festival sur 3 jours

« DE BACH A BACCHUS Gourmandises musicales en Amboisie »

* vendredi 6 septembre 2019 à 11 h – place Michel DEBRE - AMBOISE

* Samedi 7 septembre 2019 à 11 h Place Michel DEBRE - AMBOISE

* **Samedi 7 septembre 2019 – 20 h à l'église de Cangey**

* dimanche 8 septembre 2019 à 17 h – à la Grange de Négron

Récapitulatif de la séance du 2 juillet 2019

Délibération n°2019 – JUILLET 18 :

Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Cisse – concertation sur l'aléa
– avis et observations du Conseil Municipal

Délibération n°2019 – JUILLET 19 :

Restitution d'une caution suite à départ d'un locataire

Délibération n°2019 – JUILLET 20 :

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la
CCVA

Délibération n°2019 – JUILLET 21 :

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet annualisé à 11/35^{ème}

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINE Huguette

LENA Jean Michel

ROSSE Yves

ROBINET Martine

BARRITAUULT Lise

COURTEVILLE Christine

GAURON Florence

SANCHEZ Alexandra

MALO Jean-Luc

CHARTIER Franck

BORDIER BONNEAU Patricia

RETIF Ghislaine